



Produire et fabriquer

Fiche 4.16 Monteur(se)-assembleur(se) de meubles

Monteur d'ouvrages en bois, agent de montage, opérateur de montage, agrafeur, monteur de meubles, monteur de sièges, assembleur de placage, cadreur...

Le ou la monteur(se)-assembleur(se) assemble des pièces de meubles, sièges, panneaux, placages ou éléments d'agencement, selon leur plan de montage, dans le cadre d'une production industrielle. Il ou elle doit respecter les normes de qualité, les règles de sécurité et les délais de livraison tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de productivité.

▲ Activités principales

Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il ou elle assure tout ou partie des activités suivantes :

Préparer l'assemblage et le montage :

- ▶▶ Etudier les instructions de travail, les plans et les modèles fournis par le responsable d'atelier
- ▶▶ S'approvisionner en panneaux ou pièces de bois
- ▶▶ Régler la machine de cadrage, les serre-joints ou la presse

Assembler les pièces d'un meuble ou les éléments d'un ensemble ou sous-ensemble en utilisant la machine ou des outils appropriés pour :

- ▶▶ Clouer, visser, agraffer, coller, jointer le placage
- ▶▶ Assembler par tenon et mortaise, tourillon, connecteur, etc.
- ▶▶ Contrôler la qualité à la sortie de la machine
- ▶▶ Réaliser des opérations particulières : assembler selon des méthodes traditionnelles, procéder à un montage à blanc avant l'ajustage ou le moulurage, la pose de sculpture, monter un prototype...
- ▶▶ Procéder si besoin à l'habillage et à la pose de quincaillerie et de vitrages
- ▶▶ Préparer le meuble pour l'emballage
- ▶▶ Entretenir son poste de travail :
- ▶▶ Nettoyer régulièrement son poste de travail
- ▶▶ Effectuer la maintenance de premier niveau
- ▶▶ Signaler les éventuels dysfonctionnements et proposer des améliorations

→ Résultats attendus

- ▶▶ Qualité des pièces ou meubles, qualité de leur aspect final
- ▶▶ Productivité : nombre de pièces montées dans les délais
- ▶▶ Bon entretien des machines et du poste de travail



Produire et fabriquer

Fiche 4.16

▲ Conditions d'exercice du métier

→ Autonomie et responsabilité

Selon la taille de l'entreprise, ce poste dépend du chef d'atelier ou d'un chef d'équipe. Autonome pour l'exécution de son travail, il ou elle est responsable de la quantité et de la qualité de sa production conformément aux bons de travaux.

→ Moyens et ressources

Machines traditionnelles et outils pour les différentes opérations d'assemblage : machine à cadrer, serre-joint, presse, agrafeuse, visseuse, marteau, etc.

Gestion d'instructions, plans, bons de travail, et photos des différents modèles pour faciliter le montage..

→ Relations internes et externes

Travail le plus souvent en petite équipe.

Relations internes avec son équipe, son chef d'atelier, l'expédition ou le stockage, les techniciens du bureau d'études pour les modèles/prototypes ; et si besoin les techniciens de maintenance.

Relations externes rares, éventuellement avec des techniciens de maintenance extérieurs ou des livreurs.

→ Environnement de travail

Il ou elle travaille dans un atelier industriel où l'environnement nécessite de respecter strictement les règles de sécurité et de porter un équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, casque antibruit, etc.). Toujours en position debout, le travail peut demander une certaine endurance physique selon le poids des pièces à porter et les positions parfois inconfortables.

Les horaires sont en général postés

▲ Compétences requises

→ Compétences spécifiques

- ▶ Lire un plan, se conformer aux consignes de travail
- ▶ Visualiser le produit fini
- ▶ Connaître les bois ou les panneaux, les placages, leurs caractéristiques
- ▶ Régler et caler la ou les machines
- ▶ Contrôler et ajuster les approvisionnements
- ▶ Utiliser la machine ou les outils : agrafeuse, visseuse, etc.
- ▶ Faire preuve d'attention et d'un bon raisonnement pour s'adapter et résoudre rapidement les petits problèmes d'assemblage ou d'habillage
- ▶ Contrôler la qualité des pièces en respectant les normes, repérer les défauts
- ▶ Compléter les documents de production
- ▶ Nettoyer régulièrement et ranger les outils, modèles, cales et matières
- ▶ Assurer la maintenance de premier niveau de ses outils



Produire et fabriquer

Fiche 4.16

→ Compétences transversales

- ▶▶ Avoir le sens de l'observation et de la précision pour le réglage des machines et le contrôle des pièces
- ▶▶ Etre polyvalent(e) et s'adapter à différentes techniques
- ▶▶ Faire preuve de dextérité, d'habileté manuelle
- ▶▶ Etre attentif(ve) au nettoyage de son poste de travail
- ▶▶ Etre soigneux(se) et précis(e) dans son activité
- ▶▶ Respecter les règles de sécurité et les normes en vigueur
- ▶▶ Assurer la manutention de pièces parfois lourdes (gestes et postures)

▲ Parcours professionnels

→ Formation initiale

Une formation de niveau V est recommandée, telle que le CAP ou BEP des métiers du bois : menuisier fabricant ou en sièges, ébénisterie...

→ Formation continue

Des modules de formation continue permettent de compléter l'expérience : techniques particulières d'assemblage, préparation des placages, etc.

A l'arrivée dans l'entreprise, une formation d'adaptation au poste est nécessaire. Selon les compétences de la personne et son expérience, il lui faut entre un et six mois pour être vraiment opérationnelle.

→ Passerelles

Evolution possible vers la conduite d'équipements industriels, la pose de cuisines, salles bains, rangements, ou vers un poste d'encadrement tel que chef d'équipe.

Evolution possible vers des postes de production dans d'autres entreprises industrielles ou semi-industrielles.